



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bobigny, le 28 mars 2024

La préfète déléguée pour l'égalité des chances  
auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis,  
L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-  
Denis

à

Mesdames, Messieurs les maires,  
Mesdames, Messieurs les présidents de structures  
organisatrices de séjours,

**Objet : mise en œuvre des dispositifs « Quartiers d'été » et « Colos apprenantes » pendant les vacances scolaires d'été 2024**

**PJ : 5 annexes**

La mobilisation de moyens exceptionnels par l'État dans le cadre des opérations « quartiers d'été », « vacances apprenantes » et « quartiers d'été au fil des saisons » a permis de poursuivre la dynamique engagée depuis plusieurs années auprès des habitants des quartiers prioritaires.

A la suite du succès rencontré par ces dispositifs, la Première ministre a décidé lors du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 la reconduction de ces deux opérations.

Cette année, ces opérations revêtent un enjeu particulièrement important en termes de cohésion sociale, du fait de l'organisation des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques qui impactera fortement le département. Il s'agit de donner la possibilité au plus grand nombre d'enfants, de jeunes et à leur famille de bénéficier de séjours.

Dans ce cadre, nous souhaitons construire avec vous dans les semaines qui viennent une offre de séjours pour l'été 2024 à l'attention des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, autour des dispositifs et des priorités suivantes :

**- « Quartiers d'été » (volet séjour)**

Dans le cadre du volet séjours de l'opération « Quartiers d'été », nous souhaitons axer l'appel à projets exclusivement autour d'une offre diversifiée de séjours proposés aux jeunes et aux familles. Une attention particulière sera portée dans la sélection des projets proposant notamment des séjours à l'extérieur du département.

Les délégués du préfet de votre territoire sont à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de vos projets.

**Nous vous invitons à déposer vos dossiers de demande de subvention avant le 29 avril 2024 suivant les modalités précisées en annexes.**

**- « Vacances apprenantes » / dispositif « Colos apprenantes »**

Le dispositif « Vacances apprenantes » vise à permettre aux enfants et aux jeunes de renforcer leur apprentissage tout en découvrant des activités et des loisirs variés. Il est déployé au travers de différents volets, parmi lesquels celui des « Colos apprenantes ».

En 2024, comme en 2023, les « colos apprenantes » visent à démocratiser l'accès des mineurs à une offre de séjours de qualité tout en évitant l'entre soi et la stigmatisation des publics défavorisés. Dans cette optique, elles conservent leur caractère universel en restant ouvertes à tous les enfants et les jeunes, y compris à ceux qui ne sont pas éligibles à l'aide de l'Etat et dont la participation est néanmoins encouragée.

Le triple objectif poursuivi par les colos apprenantes est ainsi maintenu en 2024 :

- Social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possible les rencontres entre pairs de différents horizons ;
- Educatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ;
- Culturel, par la découverte de territoires et d'activités proposés dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs (ACM) au sein desquels ces derniers apprennent les règles de vie en collectivité et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Les séjours peuvent être organisés directement par les collectivités territoriales. Mais celles-ci peuvent également faire appel à des séjours « clé en main » proposés par des opérateurs labellisés.

Le service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports (SDJES) de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis est votre interlocuteur sur ce dossier.

**Nous vous invitons à déposer vos dossiers de demande de subvention avant le 3 mai 2024 suivant les modalités précisées en annexes.**

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation pour offrir cet été aux habitants des quartiers prioritaires, et notamment aux jeunes, une programmation de séjours permettant de renforcer le lien social et de leur offrir un accès à de nouvelles opportunités.

L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale



Antoine CHALEIX

Le préfet de la Seine-Saint-Denis



Jacques WITKOWSKI